Contrat cdi et heures supplementaires

Par Ouzbek
On me propose un CDI de100 heures les heures supplémentaires me seront payées un an après
Est ce légal
En vous remerciant
Veuillez, Madame, Monsieur agréés mes considérations les plus distinguues
Bonjour, Habituellement, elles sont payées avec le salaire du mois lors duquel elles ont été accomplies. Mais il peut exister des contraintes qui provoquent un décalage au mois suivant.
Par janus2

Bonjour,

Si CDI 100 heures par mois, c'est donc un temps partiel. Pour un temps partiel, il n'y a pas d'heures supplémentaires, mais des heures complémentaires dont le nombre est limité.